

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/NA156 dit « Huilerie Honet » à NAMUR

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Démolition des immeubles de l'ancienne huilerie et réalisation de 8 à 10 logements publics, un jardin partagé et un petit parc public créant une connexion entre le "haut" et le "bas" du quartier de Bomel.
<u>Localisation</u> :	rues Bomel et Nanon
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	1 ^{er} juillet 2016
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/NA156 dit « Huilerie Honet» à NAMUR.**

Au vu du mauvais état général du site et de sa localisation à proximité de la gare et du centre de Namur, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent. Elle considère que la villa et la conciergerie sont indissociables du reste du site et imbriqués au sein du périmètre.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président